

**ENDUROPALÉ
DU TOUQUET/PAS-DE-CALAIS
Du 13 au 15 Février 2026**

**Location d'une couverture radios
Cahier des charges**

Descriptif de la manifestation :

Dans le cadre de l'organisation des épreuves de l'ENDUROPALÉ qui se déroulera du 13 au 15 février 2026, nous avons besoin d'une couverture radio pour les communications entre les différents intervenants répartis sur l'ensemble du site, des épreuves et de la ville.

Le détail et présentation de ces épreuves sont visibles sur le site internet suivant : <http://www.enduropaledutouquet.fr/>

Détail des besoins :

L'infrastructure devra comporter cinq réseaux distincts avec chacun sa propre fréquence (fréquence dédiée à la manifestation ; itinérante non acceptée).

- 1) Réseau COMMISSAIRES
- 2) Réseau ORGA 4*4
- 3) Réseau ORGANISATION
- 4) Réseau TECH LOGI Ville
- 5) Réseau Spare sera un canal actif utilisable en cas de perturbation des autres canaux.

Le réseau TECH LOGI VILLE ville sera opérationnel dès le lundi matin 26 janvier 2025 ainsi que 25 talkies opérationnels.

Qualité et garanties de fonctionnement :

L'installation de l'infrastructure radio devra être effectuée pour que la totalité du site soit couverte sans aucun dysfonctionnement (du Nord du Touquet au sud de Stella-Plage).

Un essai fonctionnel sur la totalité du circuit des épreuves (7 kms) devra être effectué le jeudi 12 février 2026 avec les services techniques de la commune.

La mise en place des canaux organisation et logistique ville devront être actifs le lundi matin 26 janvier 2026.

Le candidat devra prévoir également le matériel et un lot de maintenance afin de maintenir le fonctionnement en permanence.

Portatifs radios :

Les besoins en portatifs sont de 350 postes + 8 casques et 2 bases avec afficheur une pour COD-D situé salle du tir à l'arc et une pour le PCC situé parking Chalut.

Le tableau d'affectation des canaux sera fourni la semaine précédant l'événement.

Le matériel proposé devra être équipé d'une batterie ayant une autonomie de huit heures au minimum et d'un indicateur de niveau de la batterie. Le volume du haut-parleur devra être suffisamment élevé pour avoir une audition correcte pour couvrir le bruit ambiant. Les portatifs devront être équipés au minimum d'un clip ceinture ou d'une housse de protection accrochable à l'utilisateur. Le matériel devra être le moins lourd et le moins encombrant possible.

En cas de nécessité, prévoir des accessoires audio tels que des micros déportés et ou oreillettes. Les portatifs feront l'objet d'une programmation spécifique en fonction de leur affectation. Certaines radios pourront être paramétrées de façon à avoir des canaux prioritaires.

Le poste responsable sera équipé d'un afficheur avec tous les canaux et le mode balayage sélectionnable.

Le poste chef d'équipe aura un canal prioritaire en double veille sélectionnable (2 canaux) associé à la fonction.

PC radio :

Le candidat devra installer un équipement de base radio au COD-D et être présent vendredi, samedi et dimanche, lors de l'activation du PCO (décision des horaires par Madame la Sous-Préfète)

Le PC radio devra être opérationnel à partir du jeudi 12/02 à 14 heures, pour les tests de compatibilité avec les autres services qui procédera à des mesures si elle est missionnée par la préfecture.

L'opérateur devra être présent pendant les trois jours de course en permanence au PCO à disposition de l'organisation et des autorités présentes, le repas du midi sera fourni sur place pendant ces trois jours.

Lors du briefing du jeudi soir, un opérateur sera présent afin d'apporter une petite formation aux utilisateurs et fournir des recommandations d'utilisation.

L'opérateur devra être présent pour suivre les consignes des responsables de l'organisation (ORAM) il devra également faire une formation sur le matériel mis à disposition des utilisateurs et indiquer les recommandations d'utilisation, ainsi que de la procédure en cas de panne pour le remplacement du matériel.

Important, le matériel devra être distribué avant pour les personnes déjà présentes, et après le briefing. Cette distribution est personnalisée pour chaque utilisateur (liste nominative), en fonction des canaux, chargeur individuel ou collectif, micro déporté avec ou sans écouteur.

Si un utilisateur n'a pas assisté à la mini formation des briefing un technicien procédera à une mini formation de l'utilisateur.

L'opérateur devra également être présent le vendredi soir 13/02 pour le briefing des commissaires, la prestation sera identique au jeudi soir, sauf qu'il n'y aura pas de distribution radio.

L'équipement minimum est le suivant :

- Une base radio réseau commissaire,
- Une base radio réseau organisation,
- Une base radio réseau PC Course
- Une base radio réseau technique/logistique ville
- Un deuxième micro pour le médecin,
- Une main courante électronique avec enregistrement des conversations ainsi qu'un portatif dédié au canal commissaire avec casque afin qu'un personnel fourni par l'organisation produise une main courante accessible au PCC et PCO.

Précision concernant la main courante électronique :

Nous souhaitons un dispositif d'enregistrement avec horodatage et identifiant des interlocuteurs sur le réseau commissaire. L'intégralité des communications devront être enregistrées y compris les opérateurs au COD-D.

Notes importantes :

La présence d'un opérateur est obligatoire sans interruption.

L'opérateur radio devra être équipé d'un casque afin de ne pas déranger et ne pas être dérangé par les autres cohabitants des services publics.

Organisation de la mise à disposition du matériel :

Le vendredi matin, le candidat devra être présent à la mise en place du personnel pour la gestion et la distribution des radios. La distribution sera effectuée dans le local des commissaires de piste.

Prévoir au minimum une personne à la distribution et une personne à la formation/sensibilisation pour les utilisateurs.

A la fin des épreuves, le candidat devra procéder à la récupération du matériel.

Une permanence sur site dans le local commissaire sera assurée avec une présence permanente vendredi, samedi et dimanche.

Cette prestation sera faite identiquement pour la course du samedi et dimanche.

Le vendredi et le samedi, après avoir récupéré les portatifs, le candidat devra procéder à leur remise en charge pour le lendemain.

Démarche administrative :

Le candidat devra se charger d'obtenir des licences pour la prestation. Le montant des taxes est à intégrer dans le devis.

Compatibilité électromagnétique :

Les fréquences, réseaux et matériel ne devront en aucun cas interférer ou perturber les autres prestataires tel que les services publics (police, pompiers, samu, croix rouge, gendarmerie, etc...) ou les équipements de presse et média diffusion.

En aucun cas la responsabilité de la ville du Touquet ne pourra être engagée.

Frais annexes :

Tous les frais inhérents à l'organisation du candidat (tel que le déplacement, frais de bouche, hébergement, etc) devront être intégrés au devis. L'organisateur ne prendra aucun autre frais à sa charge que ceux notifiés dans le devis autre que les sachets repas pour les déjeuners du samedi et du dimanche.

Dossier réponse :

Un dossier technique complet sera fourni en réponse à la consultation reprenant toutes les caractéristiques techniques.

Un devis détaillé avec les quantités estimées.

Réponse à la consultation à adresser à megret.david@ville-letouquet.fr avant le 17/11/2025 18h.

Le Directeur,

Matthieu GRESSIER

